

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 32

Représentés : 3

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Election des représentants des usagers et associations au conseil d'administration de l'établissement public administratif du Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)

L'An deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le huit avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Pauline LE FUR, Maire.

Étaient présents : Pauline LE FUR, Gilles MERGY, Léa POGGI, Maxime MESSIER, Catherine GOINDIN, Stein Van OOSTEREN, Nadège HAMMOUDI, Michel FAYE, Astrid BROBECKER, Jean-yves SOMMIER, Sarah TISSANDIER, Lamine DIA, Ninon PONCET, Moussa KONÉ-DIALLO, Aline VENTURINI, Antoine PETIT, Hélène SOL, Yacine BENACHOUR, Cécile POUTIERS, Jean-Jacques FREDOUILLE, Emmanuel DURAND, Christine VICARI, Dominique FRUCHTER, Sophie DE QUATREBARBES, Florian BIERRE, Noëlle JOUADI, Laurent VASTEL, Michel RENAUX, Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Guillaume LAURENCIN, Claudine ANTONUCCI, Cécile COLLET, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme Hajar BOUSADA

pouvoir à

Mme Ninon PONCET

M. Pierre-Henri CONSTANT

pouvoir à

M. Laurent VASTEL

Mme Malika ASSANTE

pouvoir à

Mme Cécile COLLET

La Présidente ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme Ninon PONCET est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-33 et R.2221-5,

Vu la délibération n°DEL151116_10 du 16 novembre 2015 portant sur la création de l'établissement public administratif dénommé CCJL à vocation culturelle et d'éveil, l'approbation des statuts et la désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n° DEL260328_11 du 28 mars 2026 portant sur l'élection des représentants de la commune au sein du Conseil d'administration du CCJL,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Administratif C.C.J.L, Titre II article 4,

Considérant que le conseil d'administration doit comporter 3 membres titulaires et 3 membres suppléants représentants des usagers, désignés sur proposition du Maire

Considérant que le conseil d'administration doit comporter 1 membre titulaire et 1 membre suppléant faisant partie d'associations intervenant dans la vie socioculturelle de la Commune ou œuvrant dans ce domaine, désignés sur proposition de la Maire,

Le rapporteur entendu,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : après le vote à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés, les représentants des usagers et associations sont :

Représentants usagers	
Titulaires	Suppléants
BERNOLLE Christophe	LIMAGNE Joseph
WELTER Bernard	GILBERT Alain
BOUAMINA Sonia	GOUSTARD Juliane

Représentants associations de la vie socio-culturelle	
Titulaire	Suppléant
JOUHERT Frédéric Association freestyle System	TRUCCO Marie Association freestyle System

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses,
- Le CCJL

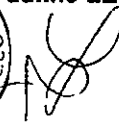
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
 Et ont signé la Maire et la secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME
 La Maire

La secrétaire de séance
 Ninon PONCET




Pauline LE FUR



Certifié exécutoire
 Compte tenu de la réception en préfecture le : 27/04/2026
 Publication/Affichage le : 28/04/2026
 Pour la Maire par délégation
 Directrice du pôle administratif et affaires générales

Florence Chottin

